

# LA LETTRE

## DE JUSTICE ET PAIX

### ÉLECTIONS : QUELS ENJEUX ?

Les 20 et 27 juin prochains, nous votons pour les élections départementales et régionales. Le désintérêt pour les urnes affaiblit la vie démocratique, or nous sommes abreuvés de propos pessimistes concernant la baisse du nombre des votants... Il en va de la responsabilité des informateurs et des citoyens : qui parle des compétences des conseils régionaux et départementaux ? Qu'en est-il des programmes des candidats ? L'accès à ces données est vraiment malaisé !

Ces élections toutes proches se heurtent à deux handicaps : les citoyens ont la tête ailleurs, entre les inquiétudes liées à la santé et le désir de retrouver une vie « normale » et le report du scrutin qui nous rapproche de l'élection présidentielle où les informateurs comme les politiques s'intéressent plus à l'échéance nationale qu'au vote de ce mois de juin...

Les départements ont en charge l'action sociale envers les populations les plus fragiles, quant aux régions, elles sont compétentes pour la formation, l'aménagement du territoire et l'environnement. Il y a de quoi parler avec les candidats de proximité !

L'animation de cette échéance démocratique est aussi une manière de résister au centralisme et à une personnalisation excessive de l'action politique.

André Talbot  
Justice et Paix France



© Xenely Photography

## LES JEUNES ET LA PANDÉMIE

En raison de la pandémie, la vie ordinaire des jeunes s'est dégradée économiquement et socialement. 25 % des étudiants ont besoin d'un travail à côté de leurs études. La suppression des petits boulots et l'impossibilité de bénéficier des repas peu chers des Crous, fermés lors des confinements, ont fait exploser la demande d'aide alimentaire. Le président Macron a annoncé fin janvier une aide pour tous les étudiants de 2 repas par jour à 1 €. Des syndicats et des associations étudiantes ont demandé l'extension du RSA aux moins de 25 ans ; le gouvernement renforcerait plutôt la garantie jeune, dispositif d'accompagnement vers l'emploi et la formation en incluant une aide financière.

L'exiguïté des logements a accentué l'isolement des jeunes ne bénéficiant pas du soutien d'une colocation, d'une résidence étudiante ou du foyer familial. Le manque d'interactions sociales, à un âge où elles comptent beaucoup, et la saturation des visioconférences ont joué sur leur santé psychologique : 41 % des 18-24 ans déclarent souffrir de troubles anxieux et dépressifs (enquête INSV/MGEN 2020).

L'incertitude empêche de réaliser des projets, comme partir à l'étranger pour un échange ou un volontariat

international, trouver un premier emploi, célébrer son mariage avec famille et amis. Pour les trentenaires célibataires, la réduction de la vie sociale complique les occasions de rencontre en vue de construire une vie de couple. Les jeunes portent déjà la dette écologique ; certains craignent aussi de subir la dette économique engendrée par le financement de la crise sanitaire.

Les jeunes catholiques ont rencontré les mêmes difficultés. Ils ont aussi été éprouvés dans leur foi. Au cours de la consultation de la CEF et du réseau *Ecclesia Campus* en février dernier, la moitié des étudiants catholiques déclarait avoir vu leur vie spirituelle restreinte par la crise, notamment par l'absence de messe. Néanmoins, la foi a constitué, disent-ils, une aide dans l'épreuve. Ces étudiants ont trouvé plus de soutien auprès de leur groupe (aumônerie, scoutisme, chorale, groupe de prière...) que dans les paroisses et ils se montrent majoritairement confiants dans l'avenir.

Quelles traces durables laissera cette pandémie chez les jeunes ? Difficile d'en juger, mais dans les mois à venir, la vigilance reste de mise.

P. Régis Peillon,  
Responsable pastorale étudiante

# LA COMMISSION JUSTICE & PAIX DE JÉRUSALEM

Alors que Jérusalem est de nouveau dans tous les esprits à cause d'un regain de tensions et de violences en ce printemps 2021, il n'est pas inutile de faire retour sur le travail d'une Commission Justice & Paix, créée il y a exactement 50 ans, qui œuvre avec constance et malgré un contexte désespérant à nourrir la réflexion des évêques et de l'Église universelle sur la situation de la Terre sainte. Celle-ci tente souvent de faire entendre sa voix dans un contexte où le désespoir et le découragement ont pris le dessus.



© Bernard Thibaud

La Commission Justice & Paix du diocèse de Jérusalem a été fondée en mars 1971 comme un service de l'Église de Terre sainte, région qui regroupe des catholiques d'une variété de rites : latins, mais aussi grecs-catholiques, maronites et, à un moindre degré, arméniens, syriens-catholiques et chaldéens. Ces chrétiens sont présents à la fois en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés (Cisjordanie et Gaza). La commission est actuellement composée d'une vingtaine de membres, palestiniens pour la plupart, et travaille sous la présidence active de Sa Béatitude Mgr Michel Sabbah, patriarche latin émérite de Jérusalem. Elle se réunit chaque mois et travaille en lien avec le Patriarche latin, les évêques et le Délégué apostolique. La qualification de ses membres – avocats, journalistes, religieux représentant des institutions et activités de l'Église locale – lui permet de préparer des notes ou des documents plus aboutis à destination de l'Assemblée des évêques et/ou de l'opinion publique.

Deux axes principaux structurent le mandat confié par les évêques : analyser et suivre la situation politique en Palestine et au Moyen-Orient en général ; réfléchir sur l'avenir de la présence chrétienne en Israël/Palestine dans un contexte d'incertitudes aux plans politique et social. Une des plus récentes expressions de son travail est un livre publié en 2019 :

*Is Peace Possible ? Christian Palestinians Speak* (La paix est-elle possible ? Les chrétiens palestiniens prennent la parole) (Presses du Patriarcat latin de Jérusalem, 130 p.).

Dans son travail d'évaluation de la situation, la Commission est aidée et même stimulée par une grande sensibilité des diverses confessions chrétiennes de Terre sainte aux enjeux de Justice et Paix. Un des plus beaux exemples est l'organisation œcuménique de théologie de la libération en contexte palestinien, *Sabeel*, qui existe depuis des décennies et s'appuie sur le travail de théologiens palestiniens comme l'Anglican Naïm Ateek, dont l'ouvrage *A Palestinian Theology of Liberation* (Orbis books, 2017) est un bel exemple de l'effort de penser Justice et Paix dans le contexte spécifique de la Palestine, où la plupart des chrétiens vivent sous occupation militaire et sont privés de droits élémentaires comme celui de circuler, d'avoir une résidence garantie. L'année 2009 avait vu aussi la publication du document *Kairos Palestine, Un moment de vérité*, qui tentait de dégager le sens particulier de la vie chrétienne dans ce contexte difficile : « **dire comme chrétiens et comme Palestiniens, une parole de foi, d'espérance et d'amour** ».

La Commission Justice et Paix de Jérusalem a donc devant elle une double tâche : évaluer une situation

qui se dégrade et aider les chrétiens à trouver le sens de leur présence. L'érosion de leur nombre est massive depuis la Partition de la Palestine en 1948 et l'occupation de Jérusalem en 1967 ; ils sont aujourd'hui moins de 1 % de la population en Palestine et 2 % en Israël. Tout en aidant les Églises à trouver des moyens concrets pour soutenir leur présence (logement, travail, défense des droits), il faut, en permanence, redire la vocation particulière des chrétiens dans cette terre qui fut celle de Jésus. À la fin de son ministère épiscopal, le patriarche Michel Sabbah l'avait résumé en des termes puissants : « *les chrétiens sont un petit nombre sur cette Terre sainte et dans l'Église de Jérusalem. Cela n'est pas seulement la conséquence de circonstances historiques ou sociales. Cette réalité est en lien direct avec le mystère de Jésus sur cette terre... Être petit sur cette terre, c'est tout simplement vivre comme Jésus vécut ici... Nous savons pourquoi nous sommes petits, et nous savons quelle place nous avons à prendre dans notre société et dans le monde incorporés au mystère de Jésus, nous restons auprès de lui au Calvaire, forts et soutenus par l'espérance et la joie de la résurrection à vivre et à partager... Être petit, voir en Jérusalem la ville de la Rédemption et de la paix pour le monde, et non pour elle-même, voilà ce qui détermine la vocation de tout chrétien sur cette Terre sainte : vocation à être témoin, vocation à une vie difficile, aujourd'hui à cause du conflit politique, et demain parce que sa vie restera une lutte permanente pour être un sel savoureux, un levain utile, une lumière dans la société et une Rédemption qui s'accomplit, jour après jour, dans le mystère de Dieu » (Lettre pastorale de Mgr Michel Sabbah, 1<sup>er</sup> mars 2008).*

Jean Jacques Pérennès, *op*  
Membre associé de  
Justice et Paix France

# LE TRAVAIL DE LA COMMISSION JUSTICE & PAIX DE JÉRUSALEM

D'emblée, il faut préciser que les difficultés des chrétiens palestiniens sont essentiellement d'ordre politique. Contrairement à des pays comme l'Irak ou la Syrie, il n'y a pas ici de persécution des chrétiens. Il s'agit plutôt de pourrissement d'une situation qui date de la partition de la Palestine en 1948 et a été aggravée par des politiques ultérieures qui leur sont de plus en plus défavorables.

Les chrétiens de Terre sainte constituent aujourd'hui moins de 1 % de la population en Palestine et environ 2 % en Israël, soit respectivement 50 000 et 120 000 chrétiens palestiniens, répartis en diverses confessions : Grecs orthodoxes, Latins, Arméniens, Syriques, Maronites, Coptes, Éthiopiens, Anglicans, Luthériens. Il y a aussi environ 150 000 migrants chrétiens. L'émigration massive des chrétiens au moment de la Nakba (1948) fait que la majorité des chrétiens palestiniens vit aujourd'hui à l'étranger (Jordanie, Liban, Syrie, Amérique du Nord et du Sud, Australie, Europe, etc.). À titre d'exemple, il y a 350 000 Palestiniens au Chili et 280 000 au Honduras (toutes confessions confondues) ! À Jérusalem même, la population chrétienne décroît rapidement : ils étaient 31 400 en 1946 et ne sont plus que 9 000, alors que les Musulmans sont passés de 33 700 à 250 000 sur la même période. Les chrétiens qui étaient 20 % de la population en Palestine en 1948 pourraient n'être qu'un résidu insignifiant dans quelques décennies. Pourtant, ils refusent d'être considérés comme une minorité, car ils sont nés ici, ce pays est le leur et c'est ici que se situe leur vocation.

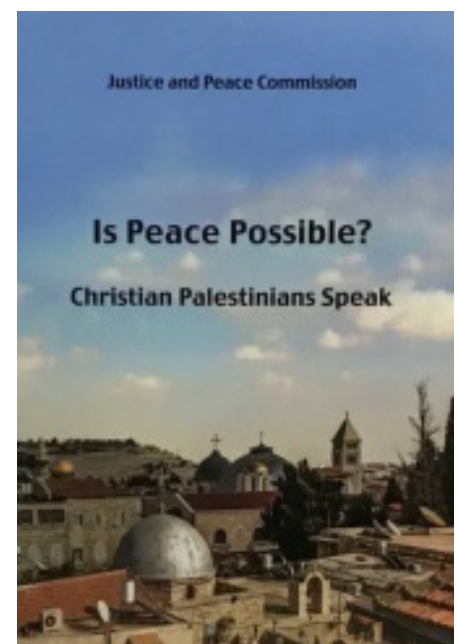
Musulmans et Chrétiens sont, en réalité, affrontés aux mêmes défis : avoir une nationalité, un droit de résidence, un logement, un travail. La situation est plus facile pour les chrétiens citoyens israéliens, résidant essentiellement en Galilée. Ils ont une nationalité, bénéficient des avantages de l'État d'Israël en matière de sécurité sociale, de liberté de circulation, d'accès aux écoles, aux hôpitaux, mais restent considérés comme des citoyens de seconde classe. Les Chrétiens de Jérusalem, de Cisjordanie et de Gaza, en revanche, sont soumis à de grosses restrictions de liberté, à des permis de séjour aléatoires et précaires, à un moindre accès aux services sociaux. Ce sont ces raisons, et

non la persécution, qui font que de plus en plus de jeunes chrétiens sont tentés par l'émigration.

Sur ces différents dossiers, la Commission Justice & Paix du diocèse s'emploie à suivre les questions, à préparer des dossiers. Un des plus sensibles est celui du logement, du droit de résidence et de la liberté de circulation, avec des degrés dans la privation de liberté : les deux millions d'habitants de Gaza ne peuvent jamais quitter cette étroite bande de terre, à de rares exceptions près (travail ou santé) et selon le bon vouloir de l'armée israélienne qui en contrôle les frontières ; les Palestiniens de Cisjordanie eux ne peuvent jamais venir à Jérusalem avant l'âge de 40 ans ; aucun n'est autorisé à venir en Israël en franchissant avec son propre véhicule le « mur de sécurité » ; les Palestiniens nés et résidant à Jérusalem peuvent se voir retirer le droit d'y résider s'ils s'absentent longtemps de leur domicile. Les uns et les autres ont, au plus, une carte d'identité, mais pas de passeport attestant d'une nationalité. L'actualité récente a mis en lumière les expulsions arbitraires de Palestiniens dans un quartier de Jérusalem-Est, Sheikh Jarrah. Ces Palestiniens avaient déjà dû quitter leur logement de Jérusalem-Ouest après le partage de la Palestine en 1948. Les évictions sont pour une large part le résultat de l'activisme de puissantes associations de colons comme Nahalat Shimoun ou Ateret Cohanim qui, avec la bienveillance des autorités, s'emploient à réaliser ce que l'historien Ilan Pappé a qualifié de nettoyage ethnique de la Palestine « *ethnic cleansing* ». Cette politique est régulièrement dénoncée par diverses ONG comme l'ONG israélienne Btselem ou l'ONG internationale Human Rights Watch qui, dans son rapport de 2021, parle de pratiques d'apartheid.

Pour favoriser le maintien de familles chrétiennes à Jérusalem, les Églises

ont lancé des projets immobiliers avec des plans de construction de logements : elles estiment qu'aux 1 000 logements déjà construits il faudrait en construire 1 000 autres. Les Églises sont également très actives au plan de l'éducation, à travers un réseau d'écoles, allant du jardin d'enfants à l'Université, afin de donner aux jeunes une chance de trouver un emploi qualifié. Ces écoles accueillent aussi un grand nombre de musulmans et les responsables s'efforcent d'y promouvoir une éducation au vivre ensemble, urgente dans ce pays. Elles donnent aussi beaucoup d'emplois aux chrétiens. Un récent ouvrage de la Commission Justice & Paix (*Is Peace Possible ? Christian Palestinians Speak*, 2019) donne en annexe le texte d'une vingtaine de prises de position de la Commission traitant de questions brûlantes comme les expropriations, la démolition illégale de domiciles, la « normalisation » des relations avec l'État d'Israël, la définition de cet État comme « État juif » (loi de juillet 2018), etc. Le défi est de continuer à travailler à la paix dans un contexte d'aussi criantes injustices.



## Monique Canto-Sperber Sauver la liberté d'expression

Albin Michel, 2021, 336 p.

Jusqu'où ? Jusqu'où laisser les apprentis censeurs d'aujourd'hui définir ce qu'on peut dire et ce qu'il faut taire ? Jusqu'où tolérer que la haine envahisse le monde numérique ? Jusqu'où supporter que des extrémistes privatisent les règles de la parole et refusent le débat pour installer leur hégémonie ?

La parole fait mal ; elle change le seuil du tolérable et peut même réduire au silence. Il est donc légitime de la limiter, mais au plus près des délits et sans censure préventive. On peut tout dire, mais pas n'importe comment.

Monique Canto-Sperber nous parle remarquablement de la liberté de parler à partir de son histoire et de ses raisons d'être. « *Il me paraît plus judicieux et utile de définir la liberté d'expression en termes d'équilibre entre les capacités de parler plutôt que de morale et de valeur. Tous les propos sont admissibles saufs'ils n'ont pas d'autre but que de faire taire et d'anéantir tout débat.* »

Marc de Montalembert, Justice et Paix France

Michel Wieviorka

### Racisme, antisémitisme, antiracisme.

Apologie pour la recherche

La Boîte à Pandore, 2021, 77 p.

Michel Wieviorka publie un état des lieux sur les études « postcoloniales » récemment mises en cause par la ministre de l'enseignement supérieur Frédérique Vidal.

Il y a tout juste un mois, la ministre de l'enseignement supérieur Frédérique Vidal dénonçait « l'islamo-gauchisme » qui « gangrène » l'université. Après l'émotion, les polémiques et les pétitions, voilà enfin un premier élément de réponse argumentée par Michel Wieviorka, l'un des sociologues les plus au fait du racisme et des études dites « postcoloniales ». La ministre avait souhaité « un état des lieux de ce qui se fait en recherche en France sur ces sujets ». Le directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) s'est saisi du sujet et adresse à la ministre un « rapport » qui intéressera tout autant le grand public.

Le chercheur restitue d'abord les racines de ces études qui connurent une transformation dans les années 1960 aux États-Unis et explicite les concepts et approches tels que « racisme institutionnel », « intersectionnalité », « postcolonialisme » et « décolonialisme », etc. Il explique pourquoi la « race » – non pas au sens biologique mais culturel du terme – « s'impose de plus en plus comme une catégorie pertinente » sans taire ses réserves : la notion d'intersectionnalité n'est pas « inintéressante », mais « ses usages politiques et militants sont vite consternants », juge-t-il.

Son « rapport » renvoie dos à dos deux extrêmes. D'une part, les nouveaux militants de l'antiracisme qui essentialisent les identités et finissent par faire le jeu du racisme. L'auteur estime toutefois très mal choisi le chef d'accusation « islamo-gauchisme », car ce radicalisme n'est pas

l'apanage de réseaux musulmans. Le livre de Michel Wieviorka débute ainsi par son témoignage édifiant sur les pressions et boycotts dont il a été victime à l'EHESS, par exemple sur un sujet comme le génocide rwandais.

D'autre part, le sociologue s'en prend aux « tenants de l'universalisme républicain » qui pratiquent « l'excès, la polémique, l'invective, le sectarisme parfois aussi, sur fond de calculs politiques qui n'arrangent rien ». Michel Wieviorka dénonce l'influence du Printemps républicain (fondé en 2016) et de l'Observatoire du décolonialisme (2020), la connivence d'intellectuels et de ministres, dont Frédérique Vidal elle-même. Il réfute leur dénonciation sans nuance. « *Dans l'ensemble, les chercheurs qui relèvent de la nébuleuse postcoloniale, ou s'en approchent, savent se tenir à distance de ses principales dérives et maintenir une réelle activité scientifique* », souligne Michel Wieviorka.

Son plaidoyer pour les sciences sociales débouche sur plusieurs pistes. L'enjeu est selon lui de recréer des échanges internationaux, alors qu'on assiste à des replis nationaux qui engendrent une « fragmentation » de la vie scientifique à l'échelle planétaire. Il est tout aussi essentiel de développer conjointement les études sur le racisme, sur l'antisémitisme et sur l'antiracisme. Ce dernier terme est, selon lui, un angle mort de la recherche, alors que les mouvements militants ont beaucoup évolué. Quant aux deux premiers, ils peinent de plus en plus à cohabiter dans le champ universitaire.

Bernard Gorce, avec l'aimable autorisation de l'auteur et du journal La Croix du 23 avril 2021

Corine Pelluchon

### Les Lumières à l'âge du vivant

Seuil, 2021, 336 p.

L'auteure interroge l'héritage des Lumières et résiste aux anti-Lumières. Elle dépasse l'anthropocentrisme et le dualisme entre nature et culture qui conduisent vers un développement aberrant et déshumanisant. Elle promeut de nouvelles Lumières qui dépassent l'imaginaire capitaliste en vue d'une émancipation. Afin de fonder « les Lumières à l'âge du vivant », elle substitue le schème de la considération à celui de la domination. La domination se manifeste dans un capitalisme qui exploite la nature, le monde animal et les humains. « *Notre culture qui consacre la rationalité instrumentale et la réification des vivants est une culture de mort.* » (p. 62)

La considération met en lumière l'autonomie : l'autre échappe à mon pouvoir, je dois me porter garant de sa dignité. On « *substitue à la compétition et à l'accumulation des biens les valeurs de coopération, de convivialité, de sobriété et de partage.* » (p. 174)

Corine Pelluchon se réfère à Ricoeur pour qui « *l'éthique est la recherche d'une vie bonne, avec et pour les autres, au sein d'institutions justes.* » Il s'agit de raviver la démocratie comme capacité d'opérer une transition écologique et solidaire. Habiter la terre, c'est cohabiter avec les autres, ce qui implique une éthique de l'hospitalité.

André Talbot, Justice et Paix France

#### JE SOUTIENS JUSTICE ET PAIX FRANCE,

en m'abonnant / me réabonnant à LA LETTRE et/ou en faisant un don :  
par chèque bancaire à l'ordre de Justice et Paix – 58 avenue de Breteuil, 75007 Paris.

ABONNEMENT (1 an / 11 numéros) : 20 euros

Version papier

Version numérique

DON : ..... euros

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

Par courrier  Par e-mail

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Adresse e-mail : .....

#### JUSTICE ET PAIX FRANCE

58 avenue de Breteuil, 75007 Paris - Tél. 01 72 36 69 03 - justice.paix@cef.fr

Président : Mgr Jacques Blaquart

Membres : Catherine Billet - Sylvie Bukhari-de Pontual - Luc Champagne - Jean Chaudouet - Dominique Coatanéa - Violaine Dory - Michel Drain - Cécile Dubernet - Patrice Dufour - Nayla Haddad - Patrick Hénault - Sr Nelkem Jeannette Londadjim - Jean-Bernard Marie - Marc de Montalembert - Dominique Quinio - Anne-Florence Quintin - Pasteur Jean-Pierre Rive - Michel Roy - P. André Talbot - Denis Viénot

Directeur de la publication : P. Alain Paillard, Secrétaire général

Secrétariat de rédaction : Béatrix de Vareilles

ISSN 1148-4705 - Dépôt légal : Juin 2021

Conception et Impression : Imprimerie Repa Druck